



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8249<sup>e</sup>** séance

Mardi 8 mai 2018, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M <sup>me</sup> Wronecka . . . . .	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Inchauste Jordán
	Chine . . . . .	M. Zhang Dianbin
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Djédjé
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Tachco
	Éthiopie . . . . .	M. Alemu
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Gueguen
	Guinée équatoriale . . . . .	M <sup>me</sup> Mele Colifa
	Kazakhstan . . . . .	M. Temenov
	Koweït . . . . .	M. Alfassam
	Pays-Bas . . . . .	M. Van Oosterom
	Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen
	Suède . . . . .	M <sup>me</sup> Schoulgin Nyoni

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; S. E. M. Ismail Wais, Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour le Soudan du Sud; et M<sup>me</sup> Jackline Nasiwa, du Centre for Inclusive Governance, Peace and Justice.

M. Wais et M<sup>me</sup> Nasiwa participent à la séance d'aujourd'hui par visioconférence, respectivement depuis Addis-Abeba et Djouba.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Lacroix, de M. Wais et de M<sup>me</sup> Nasiwa. Je ferai un exposé en ma qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

**M. Lacroix** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de nous donner, à mes collègues de l'Union africaine et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et à moi-même, l'occasion d'informer le Conseil de sécurité de la situation au Soudan du Sud.

La séance d'aujourd'hui arrive à point nommé, à l'approche de la prochaine série de pourparlers de paix dans le cadre du Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'accord de paix, qui se tiendra à Addis-Abeba. Je vais me concentrer sur les principaux faits nouveaux intervenus dans le pays depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité en mars (voir S/PV.8197). Je tiens toutefois à indiquer au Conseil de sécurité que le processus de paix arrive à un tournant décisif.

Alors que la prochaine session du Forum de haut niveau pour la revitalisation est imminente, des

divergences profondes subsistent entre les parties s'agissant des questions clefs relatives à la gouvernance et à la sécurité. Les parties continuent de s'opposer au sujet des quotas ministériels quel que soit le nouveau système de gouvernance provisoire, et ne sont toujours pas parvenues à un accord sur les modalités d'un cessez-le-feu permanent et les dispositions transitoires de sécurité, notamment les dispositions de sécurité à Djouba et la réforme du secteur de la sécurité. Même si l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) s'efforce de rapprocher les positions des parties avant les pourparlers – je suis sûr que l'Envoyé spécial, l'Ambassadeur Wais, nous en dira davantage –, le Gouvernement et les hauts responsables de l'opposition ont attiré l'attention de la Sous-Secrétaire générale, M<sup>me</sup> Keita, qui vient de rentrer du Soudan du Sud et de l'Éthiopie, sur ces divergences persistantes.

Même si le Président Kiir et son gouvernement ont exprimé à maintes reprises leur engagement à participer de façon constructive au Forum de haut niveau pour la revitalisation, les déclarations évoquant la prorogation unilatérale du mandat du Gouvernement provisoire d'union nationale et l'organisation d'élections par la suite, si le Forum de haut niveau pour la revitalisation n'aboutissait pas à une solution « acceptable », se multiplient. Tels sont les messages qui ont été adressés à la Sous-Secrétaire générale, M<sup>me</sup> Keita, alors qu'elle se trouvait à Djouba il y a trois semaines.

Entre-temps, il y a deux semaines, l'Assemblée législative nationale provisoire a été saisie d'un projet d'amendement constitutionnel qui intégrerait l'Accord de paix de 2015 dans la Constitution de la transition alors même que cet accord fait l'objet d'un réexamen dans le cadre du Forum de haut niveau pour la revitalisation. Enfin, la semaine dernière, le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) a tenu une réunion extraordinaire du Conseil de libération nationale dans le but de promouvoir la paix grâce à la réunification du MPLS et à la tenue d'élections. Plusieurs dignitaires étrangers étaient également présents. Bien que les efforts de réunification du MPLS méritent d'être signalés, une approche unifiée et coordonnée de tous les partenaires régionaux et internationaux, à l'appui d'une initiative politique sans exclusive, est indispensable à ce stade du processus de paix.

Il y a deux semaines, je me suis également entretenu avec l'Ambassadeur Francis Deng, membre du Comité directeur du dialogue national, qui faisait une tournée d'exposés sur les progrès dudit dialogue.

Apparemment, les consultations au niveau local sont désormais terminées et les prochaines étapes incluent le lancement d'un processus de révision constitutionnelle, qui devrait tenir compte des résultats des consultations et fixer le cadre des élections. Juin 2018 a été évoqué comme date d'achèvement de ce processus.

Parallèlement, toutefois, j'ai eu l'occasion d'aborder ces faits nouveaux avec une délégation du Conseil des Églises du Soudan du Sud qui était en visite. D'après elle, le dialogue national n'a pas été un processus ouvert, car nombre d'administrés sud-soudanais résidant dans des territoires contrôlés en grande partie par l'opposition ont été exclus des consultations au niveau local. En outre, la délégation a évoqué de manière franche les graves violations que les deux parties continuent de commettre contre des civils, et s'est dite préoccupée par le fait que la situation humanitaire et économique du pays continue de se détériorer.

Le but des consultations au niveau local est louable, mais ces consultations doivent être envisagées en parallèle d'autres processus politiques et être ouvertes à tous; or ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, puisque la majorité des partis d'opposition boycottent ce qu'ils considèrent être un processus faussé.

Nous sommes fermement convaincus qu'il n'est pas réaliste et serait contre-productif d'envisager des élections dans le contexte politique, sécuritaire et humanitaire actuel. Comme nous le savons tous, malgré la signature de l'Accord de cessation des hostilités en décembre 2017, aussi bien le Gouvernement que l'opposition continuent de privilégier la confrontation armée, la prise de contrôle de territoires et le déplacement forcé des civils. Dans un tel contexte, ce sont toujours les civils qui souffrent, car ce sont eux les premières victimes de la violence. Il est particulièrement déconcertant que les opérations militaires entre l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et l'APLS dans l'opposition se soient intensifiées entre l'ajournement des pourparlers organisés dans le cadre du Forum de haut niveau pour la revitalisation en février et aujourd'hui, alors qu'on aurait pu espérer que, durant cette période, les parties réfléchiraient aux compromis envisageables pour mettre fin à la violence au Soudan du Sud et poser les fondements de la paix. Rien ne laisse entrevoir une mise en œuvre véritable de l'Accord de cessation des hostilités et la perspective d'un cessez-le-feu demeure lointaine.

Nous nous réunissons aujourd'hui sur fond d'intensification des hostilités, dans l'État de l'Unité,

entre les forces de l'APLS et de l'APLS dans l'opposition, dans le but de déplacer les populations, de prendre le contrôle de zones jusqu'alors contrôlées par l'opposition et d'ouvrir des itinéraires de ravitaillement entre Bentiu et Leer. Selon certaines informations, les combats qui ont repris vers la troisième semaine d'avril au nord de Mayendit, avant de s'étendre au nord et au sud-est de Leer, ont entraîné des déplacements massifs de civils, et on signale même que des civils ont fui vers les marécages alentours, ainsi que vers les zones de protection temporaire situées à proximité de la base temporaire de la MINUSS à Leer pour échapper à la violence aveugle, à l'incendie et au pillage de leurs biens.

On recense actuellement 1 744 personnes déplacées ayant trouvé refuge dans la zone de protection temporaire. La MINUSS a signalé que l'APLS avait mobilisé des véhicules blindés de transport de troupes pour dégager les itinéraires et elle a indiqué avoir entendu des tirs d'artillerie. Le 26 avril, du fait des affrontements près de Leer, la base opérationnelle temporaire de la MINUSS s'est retrouvée sous le feu des tirs croisés. Je voudrais également ajouter que, face à l'intensification des hostilités, nos partenaires humanitaires ont été contraints d'évacuer la plupart des zones touchées, interrompant ainsi toute une gamme d'activités, notamment liées à la santé, à l'éducation, à la nutrition et à l'eau et l'assainissement, dont bénéficiaient des milliers de personnes.

Dans le contexte de cette nette détérioration des conditions de sécurité, le Représentant spécial Shearer s'est rendu à Leer la semaine dernière et a directement constaté les effets dévastateurs de ces affrontements, notamment les villages désertés, les huttes brûlées et les installations de santé saccagées, ainsi que les civils – notamment des enfants – blessés du fait des combats. Au cours de sa mission dans les zones touchées, il s'est entretenu avec les autorités du Gouvernement et de l'opposition et a exhorté les parties à respecter l'Accord de cessation des hostilités et à reprendre le contrôle de leurs forces. Dans l'intervalle, la Mission a dépêché une équipe d'enquête rapide issue de sa division des droits de l'homme afin de vérifier les nombreuses informations selon lesquelles, durant ces opérations, des éléments militaires alliés à l'APLS et des bandes de jeunes s'en seraient délibérément pris aux civils, les brûlant vifs à l'intérieur de leurs huttes et les pourchassant jusque dans les marécages. L'insécurité est également en hausse dans le Jonglei, l'APLS ayant réussi à réapprovisionner sa position à Waat, ce qui a entraîné des affrontements dans la zone d'Akobo, contrôlée par

l'opposition, et ses alentours. Dans le même temps, des informations continuent de faire état d'affrontements dans plusieurs parties de l'Équatoria Central.

Je voudrais ajouter ici que la violence sexuelle demeure une caractéristique majeure de ce conflit. L'équipe d'enquête rapide de la MINUSS sur les droits de l'homme qui a été déployée pour documenter l'impact des combats récents dans l'État de l'Unité, à Leer et dans les zones environnantes, a entendu plusieurs récits inquiétants rapportant des cas de violence sexuelle liée aux conflits, y compris de viol de jeunes filles et de viol collectif. Ces derniers signalements ne font que confirmer l'aggravation d'une situation que nous savions déjà catastrophique pour les femmes et les filles au Soudan du Sud, qui continuent d'être victimes d'une violence effroyable. Nous devons intervenir, et intervenir rapidement, pour veiller à ce que les auteurs de ces violations et atteintes en répondent et pour mettre un terme une fois pour toutes à ces actes ignobles.

Dans l'intervalle, en conséquence directe de ce conflit prolongé, la situation humanitaire continue de se détériorer. Près de 4,3 millions de personnes ont été déplacées à ce jour, dont 1,7 million à l'intérieur du pays et 2,5 millions qui ont dû traverser la frontière. En mars, les organismes des Nations Unies ont signalé que les déplacements provoqués par le conflit empiraient la situation déjà catastrophique du pays en termes de sécurité alimentaire, prévoyant que les choses allaient encore s'aggraver durant la période de soudure de mai à juillet, qui sera probablement la pire jamais connue dans le pays.

Malgré ce contexte dramatique, les travailleurs humanitaires continuent pourtant d'être une cible du conflit. Depuis le début de la crise en 2013, près de 100 travailleurs humanitaires ont été tués, et de très nombreux autres ont été victimes d'attaques ou d'enlèvements. C'est tout simplement inacceptable dans un environnement où ce sont précisément eux qui livrent une course contre la montre pour sauver des vies.

La MINUSS poursuit ses efforts pour protéger les civils en étendant ses activités de protection, et travaille également en étroite collaboration avec ses partenaires pour faire face à l'aggravation de la situation humanitaire, tout en soutenant, chaque fois que possible, les efforts de réconciliation et de résilience au niveau local. Le succès de ces efforts est toutefois relatif dans cet environnement complexe marqué par des combats ouverts et une insécurité persistante.

C'est dans ce contexte que je réaffirme qu'il doit y avoir des conséquences tangibles pour ceux qui perpétuent la violence au Soudan du Sud. Les violations flagrantes de l'Accord de cessation des hostilités et les promesses non tenues de protéger les civils ne doivent pas rester sans suite. En guise de premier pas dans cette direction, j'encourage le Conseil de sécurité à exhorter l'IGAD à rendre publics les rapports sur les violations du cessez-le-feu rédigés par le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Ce mécanisme s'emploie à surveiller et à vérifier les violations signalées, mais ses rapports n'ont pour l'instant ni été publiés, ni fait l'objet d'un examen. En l'absence de conséquences, nous n'aurons qu'à nous en prendre à nous-mêmes pour avoir laissé la crise s'intensifier hors de tout contrôle et entretenu le manque de confiance dans une solution politique de cette crise.

Enfin, je veux également demander instamment au Conseil de sécurité de décourager expressément la rhétorique malsaine d'un changement de régime que certains dirigeants sud-soudanais entendent utiliser contre l'ONU et la communauté internationale dans l'espoir de gagner le soutien de la population. Cette rhétorique n'est dans l'intérêt de personne et ne fait que propager les germes de la haine et de la paranoïa, dans un pays déjà confronté à d'importantes difficultés et où la violence localisée est en train de devenir endémique.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Wais.

**M. Wais** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de votre invitation à présenter au Conseil de sécurité un exposé sur l'état d'avancement du Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, Forum dirigé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Le Conseil se souviendra que j'ai été chargé d'apporter un appui au Conseil des ministres de l'IGAD, afin de faciliter le processus de revitalisation de l'accord de paix au Soudan du Sud signé en 2015. Le mandat de revitalisation prescrit de réunir les parties à l'Accord et les groupes dissidents, d'ouvrir des délibérations et de convenir des paramètres de l'accord de paix ci-après : premièrement, des mesures concrètes pour rétablir le cessez-le-feu permanent; deuxièmement, les étapes qui permettront de relancer une mise en œuvre paisible

et inclusive de l'accord de paix et, troisièmement, un calendrier révisé et réaliste pour sa mise en œuvre qui doit aboutir à une élection démocratique à la fin de la période de transition.

Conformément à ce mandat, je vais axer mon exposé d'aujourd'hui sur les progrès faits dans le processus de revitalisation depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.8192). Je mettrai aussi en exergue les questions non résolues dans le cadre du processus de revitalisation, y compris les mesures prises pour y remédier, et je terminerai par la voie à suivre.

Le Conseil se souviendra que la revitalisation se déroule par phase. La première phase du Forum pour la revitalisation a été facilitée par les médiateurs de l'IGAD et a abouti à l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire, signé par les parties en décembre 2017. Cette phase a été suivie par une deuxième, en février. Conformément aux deux premiers objectifs de la revitalisation dont je viens de parler, la deuxième phase du Forum a été consacrée aux moyens de rétablir, durant la période de transition, un Gouvernement à part entière et inclusif, un cessez-le-feu permanent et des dispositions transitoires de sécurité. Les efforts investis durant cette phase des discussions ont porté sur le réexamen des chapitres pertinents de l'accord de paix de 2015, qui traitent essentiellement de la gouvernance et des questions de sécurité.

Lorsque cette phase du Forum a été ajournée, nous avons fait des progrès sensibles s'agissant des objectifs arrêtés pour la revitalisation. À l'issue de délibérations structurées et de discussions intenses, les différents camps et parties prenantes étaient parvenus à un consensus sur plusieurs articles portant spécifiquement sur la gouvernance et la sécurité, et avaient paraphé les dispositions en question. Malgré cette avancée, certaines questions relatives à la gouvernance et à la sécurité demeurent non résolues. Conscients de ces profondes divergences, les parties sud-soudanaises et les participants aux pourparlers ont demandé instamment au Conseil des ministres de l'IGAD de redoubler d'efforts et de se mobiliser pour les aider à faire les concessions nécessaires pour régler les questions en souffrance, conformément à la décision prise par le Conseil des ministres à sa soixante et unième session extraordinaire, tenue le 26 mars à Addis-Abeba, d'entreprendre une navette diplomatique entre les parties en vue de rapprocher les positions et de parvenir à un consensus.

Le Conseil de l'IGAD et moi-même sommes, depuis le 10 avril, en contact avec les parties sud-soudanaises et les participants, notamment la société civile, l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, le Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition, d'autres partis politiques et le Gouvernement provisoire d'union nationale. Le Conseil a également eu une discussion fructueuse avec Salva Kiir, le Président de la République du Soudan du Sud. Au cours de cette navette diplomatique, le Conseil des ministres de l'IGAD a entendu le point de vue des parties et des participants sur les questions en suspens et sur le processus de revitalisation dans son ensemble. Et il estime que des divergences importantes persistent sur les questions en souffrance.

À cet égard, Le Conseil va continuer de renforcer son engagement auprès des parties afin de rapprocher les points de vue. Il a, à cet effet, invité les parties à une séance de discussions intensives en vue d'identifier les éventuels domaines de compromis avant la reprise des pourparlers. Cette réunion aura lieu à Addis-Abeba, juste avant la reprise du Forum, prévue le 17 mai.

L'autre défi qui pourrait saper la crédibilité du processus de paix actuel est la poursuite des violations de l'Accord de cessation des hostilités par certaines parties. Le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité s'attache à constater et à signaler les violations de l'Accord de cessation des hostilités. Il convient donc de faire répondre les auteurs de ces violations et les perturbateurs de leurs actes afin de lutter contre l'impunité. Faute de quoi, il sera difficile d'instaurer la confiance entre les parties et les participants au processus de paix. La crédibilité du processus de revitalisation serait hypothéquée, et le respect des résultats de l'accord de paix revitalisé serait difficile à garantir.

Je félicite le Conseil de sécurité de ses efforts soutenus pour instaurer la paix et la stabilité en République du Soudan du Sud ainsi que de son appui au processus de revitalisation. Enfin, je demande au Conseil de continuer d'appuyer l'IGAD et la région dans leur quête d'une paix et d'une stabilité durables en République du Soudan du Sud. Il est crucial aussi que le Conseil appuie l'IGAD et l'Union africaine à chaque fois qu'elles prennent des mesures contre ceux qui se rendent coupables de violations du cessez-le-feu.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wais de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Nasiwa.

**M<sup>me</sup> Nasiwa** (*parle en anglais*) : Au nom du Centre for Inclusive Governance, Peace and Justice, je voudrais remercier sincèrement la Pologne de m'avoir invitée à présenter un exposé au Conseil de sécurité. C'est un honneur pour moi d'évoquer devant le Conseil aujourd'hui la situation au Soudan du Sud en tant que dirigeante de la société civile et au nom des Sud-Soudanais qui souffrent et qui ne connaissent pas la paix.

Le référendum de 2011 avait donné un nouvel espoir de liberté, de prospérité et d'unité aux Sud-Soudanais. Mais cet espoir a été brisé par les déchirements entre les dirigeants politiques du pays de 2013 à ce jour. En tant que femmes, nous sommes les témoins et les victimes de violations graves des droits fondamentaux et du droit international humanitaire, de meurtres, de déplacements massifs, d'atteintes sexuelles et de viols. Bien que nous soyons résilientes, nous sommes déçues de voir que nos dirigeants échouent à trouver un règlement politique durable à la crise. Nous avons vu nos jeunes enfants être recrutés pour combattre dans une guerre insensée. Nos maisons et nos communautés ne sont plus sûres du fait de l'insécurité accrue, des combats qui se poursuivent entre les parties belligérantes, des rébellions menées par des groupes dissidents, des milices ou des bandes armées non identifiées qui se multiplient, ainsi que des différends entre ethnies et communautés liés au bétail. Nous sommes aussi vivement préoccupées par l'avenir tandis que la période de transition touche à sa fin et que les combats font toujours rage.

Nous exhortons toutes les parties et le Gouvernement à s'engager dans le processus du Forum de haut niveau pour la revitalisation à titre prioritaire et en tant que condition préalable à une transition pacifique et inclusive et à des élections libres et régulières. Nous saluons les efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), du Conseil de sécurité, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), des chefs religieux et de la société civile, qui œuvrent pour instaurer la paix et la stabilité au Soudan du Sud. Toutefois, le Conseil doit savoir que, bien que la revitalisation de l'accord de paix soit une condition indispensable pour un Soudan du Sud stable, prospère et pacifique, les violations continues de ses dispositions compromettent tous les efforts de stabilisation dans le pays. Le Forum de haut niveau de l'IGAD pour la revitalisation, qui a été inclusif jusqu'à présent, est l'occasion pour les parties et les autres groupes dissidents de faire des compromis dans l'intérêt de la paix.

Mon organisation recommande la création d'un mécanisme d'application, de suivi et de communication de l'information ainsi que le respect strict des cessez-le-feu proclamés. Nous demandons à l'IGAD, à l'Union africaine et au Conseil de sécurité de hâter la mise en place d'institutions de justice transitionnelle. Le chapitre V de l'accord de paix, qui porte sur la justice transitionnelle, avec un accent particulier placé sur la violence sexuelle à l'égard des femmes, doit être préservé. Une approche soucieuse de l'égalité des sexes en matière de suivi et de signalement des violations du cessez-le-feu est essentielle également. Il faut aussi une réforme des institutions chargées de la gouvernance, de la justice et de la sécurité et un programme global de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de réinsertion. Les intérêts géopolitiques et régionaux antagoniques des pays de l'IGAD et le mandat illimité de l'IGAD assombrissent par ailleurs les perspectives de paix. Je demande au Conseil de sécurité de rester uni et de consacrer davantage de temps et de ressources pour faire en sorte que le processus inclusif de l'IGAD, appuyé par l'Union africaine, aboutisse rapidement à un règlement final. Le Conseil doit aussi aider les femmes dirigeantes et les groupes de la société civile pendant la période de transition, par le financement et le renforcement des capacités, en vue d'un processus politique soucieux de l'égalité des sexes et inclusif.

La MINUSS demeure essentielle et utile au Sud-Soudan, en particulier en ce qui concerne la protection des civils, des personnes déplacées et des autres personnes vivant dans les zones touchées par le conflit, car les groupes militaires et paramilitaires et les individus continuent de s'en prendre aux femmes dans les lieux où elles vont chercher de l'eau, du bois de chauffage ou de la nourriture. Les femmes et les enfants sont fréquemment violés, abusés sexuellement, torturés ou tués. Les victimes souffrent de stigmatisation, de traumatismes, de troubles mentaux de maladies, y compris le VIH/sida. Elles subissent aussi des grossesses non désirées et sont rejetées par leur mari. La MINUSS doit travailler en concertation avec les organisations de la société civile, les femmes dirigeantes et les chefs communautaires pour sensibiliser au conflit et mettre en place une alerte rapide afin de définir et d'appliquer une approche de la protection des civils soucieuse de la problématique hommes-femmes.

J'appelle en outre au recrutement rapide et au déploiement intégral de la Force de protection régionale, soutenue par l'Union africaine, à Djouba et dans d'autres régions. Il convient de noter que du fait qu'elle

est la capitale, Djouba a connu une paix et un calme relatifs grâce à la présence et aux patrouilles de la Force de protection régionale. La présence de la MINUSS à Yei a aussi permis aux civils de commencer à revenir, et le marché et les magasins de Lutaya, par exemple, ont rouvert.

Les allégations de harcèlement et d'atteintes sexuels auxquels se seraient livrés des soldats de la paix de la MINUSS à Wau et sur d'autres sites nous inquiètent. Toutefois, nous nous félicitons de la position ferme du Secrétaire général en ce qui concerne sa politique de tolérance zéro à l'égard des atteintes sexuelles. Nous demandons à la MINUSS d'accélérer les enquêtes sur ses soldats de la paix et de rendre publics les rapports y afférents. Nous appelons l'ONU à adopter une politique et des mesures pour intégrer la problématique hommes-femmes et rendre obligatoire la formation sur le harcèlement sexuel pour tous ses casques bleus et effectifs de police, car c'est indispensable pour garantir la discipline au sein des missions de maintien de la paix.

La société civile n'est pas un ennemi. Les organisations de la société civile jouent un rôle de surveillance importante et permettent de rapprocher le Gouvernement des citoyens grâce à leurs actions dans les domaines de l'aide humanitaire, du maintien de la paix, de la protection des droits de l'homme et de la promotion de la bonne gouvernance. Cependant, les représentants de la société civile sont souvent arrêtés, menacés, intimidés ou tués en raison de leur travail. La réduction de la marge de manœuvre de la société civile a forcé plusieurs dirigeants d'associations à quitter le pays. À titre d'exemple, les membres de la société civile doivent obtenir la permission de toutes les parties à un conflit avant de mener à bien leurs activités. Le Conseil de sécurité doit exprimer son soutien au rôle important que joue la société civile en s'élevant contre de telles situations.

Je remercie et salue une nouvelle fois le Conseil de sécurité pour m'avoir permis d'évoquer la situation actuelle dans mon pays et les souffrances insupportables de mes concitoyens. J'ai bon espoir que la présente séance du Conseil sera porteuse de paix pour le Soudan du Sud et que nos souffrances prendront fin. Je voudrais conclure sur ces mots : *ana taban* – les gens sont fatigués. Nous avons besoin de la paix maintenant.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Nasiwa de son exposé.

En ma qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, je vais maintenant faire un exposé sur les faits nouveaux intervenus au Comité depuis le dernier exposé de mon prédécesseur, le 8 décembre 2017 (voir S/PV.8127). J'ai l'intention de me concentrer sur les recommandations figurant dans le rapport final du Groupe d'experts (voir S/2018/292), qui a été soumis au Comité le 14 mars et publié en tant que document du Conseil le 12 avril, et que les membres du Comité ont examiné le 11 avril. Je donnerai également un bref aperçu des activités du Comité depuis le début de l'année, ainsi que de son programme pour les semaines à venir.

Je ne vais pas répéter en détail les conclusions du rapport final, étant donné qu'il a été transmis aux membres du Conseil et qu'il est maintenant publié en tant que document officiel. Je voudrais simplement rappeler aux membres du Conseil que le Groupe d'experts a présenté des conclusions sur la situation politique et sécuritaire au Soudan du Sud, les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, l'entrave aux opérations humanitaires et de maintien de la paix, les achats d'armes et la mise en œuvre des mesures de sanctions au Soudan du Sud. Sur la base de ces conclusions, le Groupe d'experts a formulé trois recommandations dans son rapport final. Étant donné que le Groupe d'experts conclut que les caractéristiques du conflit précédemment décrites au Conseil ont persisté, ces recommandations pourront peut-être sembler familières aux membres du Conseil.

Premièrement, le Groupe d'experts appelle la communauté internationale à exercer davantage de pression sur les parties et souligne que sans quoi, la situation risque de continuer à se détériorer, avec d'énormes conséquences sur le plan humanitaire et pour la sécurité dans la région. Ce faisant, il réitère la recommandation qu'il avait formulée dans son premier rapport d'août 2015 (voir S/2015/656), à savoir que le Conseil de sécurité impose un embargo sur les armes à l'encontre du Soudan du Sud. Étant donné que cette recommandation est adressée au Conseil, le Comité en a pris note mais ne s'est pas prononcé à ce sujet.

Deuxièmement, soulignant que l'impunité continue de prévaloir dans le pays, le Groupe d'experts renouvelle la recommandation qu'il avait adressée au Comité d'inscrire de nouvelles personnes et entités sur la liste des sanctions. Le Groupe d'experts rappelle qu'il n'y a pas eu de nouvelle inscription sur la liste depuis la

désignation, le 1<sup>er</sup> juillet 2015, de six personnes devant faire l'objet de sanctions. Or il a présenté au Comité des exposés des faits spécifiques mettant en cause plusieurs personnes responsables ou complices des activités ou des politiques décrites au paragraphe 9 de la résolution 2290 (2016), notamment celles responsables des conditions à l'origine de la crise humanitaire sans précédent que vit le pays. Le Comité a pris note de cette recommandation, ainsi qu'il l'avait fait l'année dernière.

Enfin, en réponse à la troisième recommandation du Groupe d'experts, le Comité est convenu d'envoyer des lettres aux membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, réaffirmant l'importance de l'obligation qui incombe à ces États de respecter le gel des avoirs imposé par la résolution 2206 (2015) et demandant expressément que soient gelés les comptes bancaires et les avoirs des individus suivants inscrits sur la liste : Marial Chanuong Yolong Yol Mangok et Gabriel Jok Riak.

Je voudrais maintenant donner un bref aperçu des travaux du Comité depuis l'exposé que mon prédécesseur a présenté au Conseil en décembre dernier.

Le 11 avril, après avoir examiné le rapport final du Groupe d'experts, le Comité a entendu un exposé du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M<sup>me</sup> Virginia Gamba de Potgieter. Comme l'indique également le communiqué de presse qui a été publié à l'issue de la réunion, le Comité a reçu des informations alarmantes concernant la très forte augmentation des violations graves dont sont victimes les enfants constatée l'année dernière, par rapport aux deux années précédentes. L'ONU a vérifié plus de 1 000 cas de violations sur les six violations graves contre les enfants identifiées par la résolution 1261 (1999), relative au sort des enfants en temps de conflit armé. Près de 1 400 enfants sud-soudanais sont concernés. Le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, par toutes les parties au conflit, a en particulier été qualifié d'endémique. Les enfants ne sont pas seulement utilisés de façon ponctuelle pour renforcer temporairement les capacités militaires des parties au conflit ou pour fournir des services. Au lieu de cela, il a été déterminé que les enfants du Soudan du Sud étaient utilisés pour alimenter la guerre et maltraités de manière systématique et continue, ce qui a permis de poursuivre les efforts de guerre.

Au cours de la réunion du 11 avril, j'ai rappelé au Comité que j'avais l'intention d'effectuer la première

visite en ma qualité de Président du Comité à la mi-juin. Auparavant, j'en avais discuté de manière informelle avec le Représentant permanent du Soudan du Sud et j'avais reçu une réponse positive. Comme les membres du Comité en ont convenu, je me rendrai au Soudan du Sud et dans d'autres pays de la région – Éthiopie, Kenya et Ouganda – pour obtenir un compte rendu direct de la mise en œuvre des mesures de sanctions en vigueur concernant le Soudan du Sud. En outre, dans le cadre du deuxième voyage effectué au nom du Comité depuis sa création en 2015, les visites de pays seront l'occasion de renforcer le dialogue et l'engagement avec les États concernés s'agissant de la mise en œuvre du régime de sanctions. J'ai l'intention d'informer le Comité 2206 de mes réunions et de lui faire part de mes observations à mon retour à New York.

Au cours de la période précédant ma visite, le Comité tiendra sa première réunion d'information publique le 31 mai avec les États de la région et tous les États Membres intéressés afin d'entendre les vues concernant le rapport final du Groupe et la mise en œuvre générale des mesures de sanctions concernant le Soudan du Sud. Outre les réunions régulières du Comité, j'ai l'intention de tenir des consultations informelles avec les membres intéressés du Comité à la Mission permanente de la Pologne, comme la rencontre de vendredi dernier avec un représentant d'une organisation non gouvernementale qui s'occupe du Soudan du Sud.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

**M. Djédjé** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, l'Ambassadeur Ismail Wais, Envoyé Spécial de l'Autorité Intergouvernementale pour le développement (IGAD), ainsi que M<sup>me</sup> Nasiwa pour leurs présentations respectives de la situation au Soudan du Sud. Elle vous remercie également, Madame la Présidente, en votre qualité de Présidente du Comité de sanctions 2206 sur le Soudan du Sud, et pour votre présentation des activités dudit Comité dans le cadre de la mise en œuvre du régime de sanctions concernant ce pays. Ces présentations nous instruisent sur la persistance des menaces qui représentent un frein au processus de sortie de crise au Soudan du Sud. Mon intervention sera axée autour des points suivants : le processus politique, la situation sécuritaire, la situation

humanitaire et la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud.

Concernant le processus politique, ma délégation déplore le manque d'engagement véritable des parties au conflit, dans la recherche d'une solution viable à la crise au Soudan du Sud, et ce, en dépit des appels répétés de la communauté internationale, et des initiatives prises par l'IGAD, dont la Côte d'Ivoire salue les efforts inlassables en vue d'un règlement politique de la crise dans le pays. Ma délégation se félicite tout particulièrement, des efforts diplomatiques déployés par l'Ambassadeur Ismail Wais, Envoyé spécial de l'IGAD, ainsi que par les représentants du Conseil des ministres de l'IGAD, en vue de mener des consultations avec les parties au conflit, aux fins de surmonter leurs divergences et de faciliter ainsi, les discussions lors de la reprise du Forum de revitalisation. La Côte d'Ivoire forme le vœu que ces consultations permettront aux acteurs de concilier leurs différends sur les questions de gouvernance et de sécurité, survenus au cours de la deuxième phase du Forum de revitalisation du processus de paix, qui s'est tenu du 5 au 16 février 2018 à Addis-Abeba.

Mon pays exhorte les parties en présence à faire preuve de volonté politique et à s'impliquer véritablement dans la recherche d'une solution politique, afin de parvenir, lors de la troisième phase du Forum de revitalisation prévue du 17 au 21 mai 2018 – c'est-à-dire dans moins de 10 jours –, à Addis-Abeba, à des accords viables portant sur le partage du pouvoir entre les membres du Gouvernement provisoire d'union nationale, et sur la sécurité. Les populations sud-soudanaises n'ont que trop souffert et méritent de connaître enfin la paix et la stabilité. Il est temps pour les parties au conflit de donner une chance véritable au processus de paix.

S'agissant de la situation sécuritaire, force est de constater que, près de cinq années après le début du conflit au Soudan du Sud, la situation sécuritaire demeure préoccupante. En effet, en dépit de la signature par les parties au conflit le 21 décembre 2017, de l'Accord de cessation des hostilités et de leur engagement renouvelé à le respecter lors de la deuxième phase du Forum de revitalisation du processus de paix en février 2018, la protection des civils et l'accès humanitaire constituent des défis importants à relever. Ma délégation s'inquiète de la poursuite des affrontements et des rapports faisant état de niveaux élevés de violence dans les États de l'Unité, du Jonglei et de l'Équatoria. Elle est également préoccupée par l'ampleur de la dimension ethnique de ce conflit. Mon pays appelle donc les parties belligérantes

à cesser les hostilités et à respecter les engagements pris lors des deux premières phases du Forum de haut niveau pour la revitalisation du processus de paix.

Au plan humanitaire, la Côte d'Ivoire s'inquiète de l'escalade de la violence et des affrontements dans certaines régions, qui ont provoqué le déplacement de milliers de personnes et entravé l'action humanitaire. Avec plus de quatre millions de personnes déplacées et réfugiées, et plus de sept millions de personnes sous la menace de l'insécurité alimentaire, la situation humanitaire au Soudan du Sud apparaît comme l'une des plus graves au monde. Face à ce constat, il est urgent que la communauté internationale et les organismes humanitaires puissent répondre aux besoins humanitaires et fournir l'assistance aux populations en détresse, et ce, dans un environnement sécurisé. Ma délégation réitère son appel aux différentes parties, à respecter sans conditions l'Accord du 21 décembre 2017, qui exige, entre autres, un accès sans entraves pour les travailleurs humanitaires. À cet égard, mon pays condamne fermement la détention de travailleurs humanitaires, ainsi que tout autre acte visant à empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire.

En ce qui concerne la situation des droits de l'homme, la Côte d'Ivoire s'inquiète des allégations de violation continue des droits de l'homme, des destructions de propriétés et des moyens de subsistance des populations. Elle encourage le Gouvernement provisoire d'union nationale sud-soudanais et la Commission de l'Union africaine, à accélérer la mise en place la Cour hybride pour le Soudan du Sud, chargée de poursuivre les responsables de crimes, conformément à l'Accord de 2015 pour le règlement du conflit dans ce pays. La Côte d'Ivoire demeure convaincue que la mise en place et l'opérationnalisation de cette cour hybride contribuera à l'apaisement et à la réduction des actes de violation des droits de l'homme. Nous nous félicitons de la libération par les groupes armés de plus de 200 enfants le 17 Avril 2018. Tout en rappelant aux acteurs du conflit sud-soudanais que le recrutement ou l'utilisation d'enfants dans les conflits armés est interdite, mon pays les exhorte à œuvrer davantage à la protection des enfants et à accélérer la libération de ceux qui demeurent encore sous leur tutelle.

Mon pays voudrait vous féliciter, Madame la Présidente, pour le travail accompli, en votre qualité de Présidente du Comité de sanctions sur le Soudan du Sud et tient à vous réaffirmer son soutien pour votre

prochaine visite au Soudan du Sud et dans certains pays de la région.

Pour conclure, mon pays appelle les Membres des Nations Unies, et en particulier les pays de la région, à veiller au strict respect des sanctions imposées au Soudan du Sud. Cela contribuerait à ramener la stabilité dans ce pays dévasté par un conflit qui n'a que trop duré.

**M. Inchauste Jordán** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie de leurs exposés le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, l'Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour le Soudan du Sud, M. Ismael Wais, et M<sup>me</sup> Jackline Nasiwa. De même, nous vous remercions, Madame la Présidente, de votre exposé et de votre rôle de chef de file à la tête des travaux du Comité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Malheureusement, la situation au Soudan du Sud reste l'une des plus critiques au monde. La détérioration constante de la sécurité, la lenteur des progrès dans le cadre du processus politique et la complexité de la situation économique exacerbent la crise humanitaire, qui est de plus en plus difficile à maîtriser et frappe une grande partie de la population. Nous sommes conscients qu'il est très difficile de trouver une solution immédiate dans un contexte aussi complexe, a fortiori s'il subsiste des divergences profondes entre les parties. Il est regrettable que les affrontements se soient poursuivis malgré la signature de l'Accord de cessation des hostilités en décembre 2017.

C'est pourquoi il est essentiel d'œuvrer à la réconciliation entre les parties au conflit. À cet égard, nous nous félicitons des progrès récemment réalisés dans le cadre du processus de réunification du Mouvement populaire de libération du Soudan, en application de l'Accord d'Arusha de 2015. Nous saluons également la déclaration faite récemment par le Président Salva Kiir invitant le chef de l'opposition, Riek Machar, à revenir à Djouba. Ce sont là autant de mesures, qui, si elles se concrétisaient, pourraient réduire les tensions sur le terrain.

Nous nous félicitons par ailleurs des efforts et de l'engagement de l'IGAD, qui poursuit son action pour amener le Gouvernement et les groupes de l'opposition à la table des négociations par le biais du Forum de haut niveau pour la revitalisation du processus de paix. Toutefois, il est évident que le processus ne peut pas aboutir aux résultats escomptés tant que les parties ne

prendront pas leurs engagements au sérieux ni ne feront montre d'une véritable volonté politique de les mettre en œuvre. Nous espérons que les parties feront preuve de souplesse et participeront pleinement à la prochaine phase du Forum, prévue du 17 au 21 mai.

La situation humanitaire, comme je l'ai dit, reste alarmante. Les données présentées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires nous dépeignent une réalité très difficile dans laquelle plus de la moitié de la population a besoin d'une aide humanitaire. Des millions de réfugiés et de personnes déplacées sont confrontées à une absence de services de base, à une grave insécurité alimentaire et à des épidémies. Nous appelons la communauté internationale à continuer de coopérer afin de garantir l'aide humanitaire nécessaire au Soudan du Sud.

Le Soudan du Sud est aujourd'hui l'un des pays les plus dangereux au monde pour les travailleurs humanitaires. Nous déplorons vivement la mort de trois d'entre eux, le mois dernier, ce qui nous amène à près de 100 morts depuis 2013. Nous condamnons les attaques contre le personnel humanitaire et lançons un appel urgent au Gouvernement et aux groupes de l'opposition pour qu'ils assurent un accès sûr et sans entrave à l'aide humanitaire, conformément au droit international humanitaire, et qu'ils garantissent à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) un environnement opérationnel optimal. Dans le même ordre d'idées, nous exhortons les parties à respecter l'Accord sur le statut des forces entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République du Soudan du Sud concernant la MINUSS et à prendre des mesures concrètes pour prévenir toute violation.

Un autre aspect qu'il nous semble important de mentionner est la demande faite par la délégation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine au cours de sa visite au Soudan du Sud le mois dernier, appelant à une plus grande coopération dans la mise en place du Tribunal mixte afin de faire progresser la lutte contre l'impunité. D'autre part, en ce qui concerne les recommandations du Groupe d'experts, nous convenons que le Conseil de sécurité doit tirer parti de tous les outils à sa disposition afin de prendre des mesures contre ceux qui sabotent le processus de l'IGAD ou n'en respectent pas les résolutions.

Pour terminer, les organisations régionales et sous-régionales, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble doivent unir leurs forces pour appuyer les efforts de l'IGAD. Les

membres du Conseil de sécurité ont convenu que le seul moyen de régler le conflit au Soudan du Sud passe par un processus de dialogue politique inclusif et sincère entre les parties afin de mettre en œuvre l'Accord de 2015.

**M<sup>me</sup> Mele Colifa** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, des informations que vous nous avez fournies en votre qualité de Présidente du Comité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud. Je remercie également M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, du travail considérable qu'il accomplit dans le cadre de ses fonctions et, en particulier, de l'excellent exposé qu'il nous a présenté. Nous tenons par ailleurs à remercier M. Ismael Wais, Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour le Soudan du Sud, et M<sup>me</sup> Jackline Nasiwa du Centre for Inclusive Governance, Peace and Justice.

Le Gouvernement équato-guinéen salue une fois de plus le travail acharné et les efforts remarquables menés par l'IGAD, l'Union africaine et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour rapprocher les parties belligérantes dans le cadre d'un dialogue constructif et direct en vue de parvenir à la paix et à la stabilité au Soudan du Sud. Nous estimons que la participation des parties aux consultations qui doivent se tenir à Addis-Abeba du 10 au 12 mai sera essentielle pour assurer la continuité et réorienter les dialogues au cours de la troisième phase du Forum de haut niveau pour la revitalisation.

Il convient, toutefois, de signaler que la République de Guinée équatoriale est absolument consternée et profondément préoccupée par la teneur des derniers rapports et déclarations sur la situation au Soudan du Sud. Le Département des opérations de maintien de la paix a présenté une fiche d'information sur les violations de l'Accord sur le statut des forces entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République du Soudan du Sud concernant la MINUSS, accord dans lequel, entre autres obligations, le Gouvernement sud-soudanais s'était engagé à prendre

« toutes les mesures appropriées en son pouvoir pour assurer la sûreté et la sécurité de la MINUSS, de ses membres et du personnel associé ainsi que de leurs biens et avoirs ».

Sans entrer dans le détail de chacune des violations énoncées dans la fiche d'information, nous tenons à rappeler au Gouvernement de la République du Soudan

du Sud et aux autres parties concernées qu'en plus de rechercher la paix, ils ont pour obligation humanitaire de sauver des vies et d'aider les millions de Sud-Soudanais qui sont en proie à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à l'absence de services de base. Il ne sera possible de s'acquitter de cette responsabilité que si les opérations humanitaires peuvent se dérouler sans entrave et que les menaces et les risques encourus par les organisations humanitaires et leur personnel courageux sont éliminés. C'est pourquoi le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale exhorte le Gouvernement de la République du Soudan du Sud à coopérer avec la MINUSS, afin qu'ensemble, ils puissent atteindre l'objectif qui n'est autre que celui d'instaurer la paix et la stabilité que le peuple sud-soudanais est en droit d'attendre.

Pour le Gouvernement de mon pays, la situation humanitaire au Soudan du Sud demeure inacceptable. Les violations constantes, incessantes et toujours plus nombreuses des droits de l'homme, en particulier celles visant les enfants soldats, qui sont recrutés et utilisés comme outils de guerre, ont été confirmées dans le rapport présenté le 11 avril par M<sup>me</sup> Virginia Gamba de Potgieter, Représentante spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, au Comité créé par la résolution 2206 (2015). Cette pratique doit cesser immédiatement et à cette fin, nous appelons instamment le service de la protection de l'enfance à s'acquitter de sa tâche, à savoir surveiller et dénoncer ces violations graves au Soudan du Sud, et à lutter contre l'impunité des auteurs, en coopération avec le Gouvernement sud-soudanais.

Comme les fois précédentes, nous tenons à réaffirmer qu'il importe que les parties au conflit s'abstiennent de tout acte qui pourrait aggraver la situation et prennent des mesures pour mettre en œuvre et honorer l'Accord qu'elles ont signé, qui implique la cessation des hostilités, la protection des civils, l'accès humanitaire et le retour immédiat à la table de négociation. À cet égard, nous estimons qu'il est vital que la communauté internationale continue d'appuyer comme elle le fait les efforts de médiation en cours, surtout ceux déployés par l'IGAD et par l'Union africaine, et de faire en sorte que la nouvelle phase du Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'accord de paix soit fructueuse.

Pour terminer, je fais part de la joie qu'a ressentie mon gouvernement à la nouvelle de la libération de plus de 200 enfants par des groupes armés au Soudan du Sud,

ce qui porte le chiffre des enfants ainsi libérés à déjà plus de 500 cette année. Nous nous félicitons également de la libération de sept travailleurs humanitaires au Soudan du Sud après plusieurs jours de captivité aux mains des forces de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, dans le comté de Morobo.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

**M. Malwal** (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération de notre délégation durant votre présidence. Nous attendons avec intérêt votre prochaine venue au Soudan du Sud.

Avec votre permission, Madame la Présidente, je voudrais adresser officiellement nos condoléances à la délégation ivoirienne pour la disparition prématurée de son chef de mission.

Je voudrais également saluer la présence de M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de l'Ambassadeur Ismail Wais, Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour le Soudan du Sud, ainsi que de M<sup>me</sup> Jackline Nasiwa, qui participe à cette séance depuis Djouba.

Ma délégation voudrait, pour mémoire, faire les brèves observations suivantes concernant le rapport final du Groupe d'experts (S/2018/292).

Premièrement, nous sommes consternés de constater que le rapport est ouvertement à charge contre le Gouvernement et ses hauts responsables. Bien que le Groupe se soit rendu à Djouba, il cite principalement des sources et des informations tirées d'entretiens menés avec des membres de l'opposition à Nairobi et à Kampala. Les hauts responsables du Gouvernement sont qualifiés à plusieurs reprises de « partisans de la ligne dure » afin de dépeindre leur solide défense du Gouvernement comme un obstacle à la paix. On ne peut s'empêcher d'en déduire que le rapport se réfère de la sorte à ces responsables dans le but de préparer le terrain pour justifier les sanctions internationales à leur encontre.

Deuxièmement, nous pensons que le rapport du Groupe d'experts n'est pas impartial. Par exemple, le paragraphe 82 indique que les forces d'opposition

« ont toujours un accès limité aux armes et aux munitions. La pénurie de munitions, en particulier, a restreint les opérations offensives des groupes d'opposition sur de nombreux sites. Les dirigeants interrogés ont déclaré qu'ils étaient de plus en plus souvent contraints d'adopter des tactiques de guérilla, fondées sur des déplacements rapides et l'évitement des confrontations directes avec les forces gouvernementales ».

Mais d'un autre côté, le Groupe d'experts indique que le Gouvernement reçoit toujours des armes de la région, une information qui le mène à recommander un embargo sur les armes contre le Gouvernement.

Troisièmement, comme le mentionne le paragraphe 77, dans un courrier électronique, la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies a exhorté le Groupe d'experts « à mener ses travaux dans les limites du mandat confié par le Conseil de sécurité et de manière juste et objective ». De fait, nous nous joignons à la réponse de la Mission de la Chine, à savoir que le Groupe devrait limiter son enquête aux limites et au calendrier de son mandat. En tentant d'établir certains faits, connexions et associations, le Groupe a examiné et rapporté des événements et des accords intervenus au Soudan du Sud avant le 15 décembre 2013. Le Groupe s'en prend même à des membres de la famille des personnes qui font l'objet de sanctions, sur la base d'informations fournies par l'opposition.

Le Gouvernement sud-soudanais est déterminé à coopérer avec le Groupe d'experts afin de mettre rapidement fin à la crise au Soudan du Sud. Malheureusement, son rapport est truffé d'exemples biaisés contre le Gouvernement, ce qui remet en cause la neutralité et l'impartialité du Groupe d'experts. Le Gouvernement sud-soudanais voudrait voir un groupe qui soit constitué par le Conseil pour enquêter et lui présenter des conclusions crédibles et équilibrées afin qu'il puisse adopter des résolutions justes, crédibles et réalistes. Appeler à un embargo sur les armes en se basant sur ce rapport a pour seul objectif de punir le Gouvernement, mais ne mettra pas fin à la guerre ni n'apportera la paix au Soudan du Sud. Si les membres nous le permettent, le Conseil devrait se concentrer sur la recherche d'autres moyens efficaces de mettre fin à la guerre et d'instaurer une paix durable au Soudan du Sud, plutôt que de prendre le risque de la prolonger.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer au Conseil de sécurité la volonté de mon gouvernement de coopérer

avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et l'assurer à nouveau de son engagement continu à trouver des solutions durables aux divers problèmes que rencontrent la Mission et les différents acteurs humanitaires au Soudan du Sud.

*La séance est levée à 16 h 10.*